

AXE III

L'accompagnement social des acteurs : formation et emploi

L'Agence du Tourisme de la Corse étant chargée de la coordination de l'ensemble des actions de développement du tourisme en Corse, les questions liées aux ressources humaines sur les volets emploi et formation font partie des éléments stratégiques au service de l'évolution souhaité pour la destination Corse.



Mesure 3.1 - La montée en compétence des acteurs

L'ATC s'est engagée dans une stratégie au service d'une économie touristique durable et créatrice de valeur ajoutée. Ce modèle touristique ambitieux doit permettre de sortir enfin de la saisonnalité pour qu'à l'horizon des dix prochaines années la Corse s'inscrive comme une destination touristique à l'année.

Dans cette perspective, la montée en compétence des personnels du secteur est une nécessité. La mise en place de formations adaptées, répondant aux attentes des entreprises est primordiale pour tenir compte notamment de l'évolution des métiers : normes environnementale et sanitaire, évolutions technologiques, ...

Aujourd'hui, il s'agit dans le cadre de la poursuite de l'effort d'adaptation de l'offre de formation, de faire remonter du terrain des projets visant à expérimenter de nouvelles solutions dans la prise en charge de la formation et à former des publics avec des contenus répondant aux besoins véritables des employeurs. Pour y parvenir, l'ATC souhaite rassembler les acteurs de la formation autour de la démarche suivante :

- Caler l'offre de formation sur les axes stratégiques de l'ATC,
- Mise en place d'innovations pédagogiques,
- Diffusion de l'offre auprès des publics,
- Travail sur la valorisation des métiers du tourisme.

Les porteurs de projets sont donc invités à se rapprocher de l'ATC qui les conseillera et les orientera vers l'offre la plus en adéquation avec leurs besoins.

Mesure 3.2 - Le soutien à l'emploi hôtelier

→ Objectifs de la mesure d'aide

Cette mesure a pour but de soutenir les entreprises d'hébergement corses dans leur politique de recrutement en visant la création d'emplois durables, l'embauche de personnels qualifiés, l'intégration de jeunes diplômés dans la vie active et la transformation des CDD en CDI.

La mesure se décline en trois types d'aides répondant à des objectifs distincts :

- Aide au recrutement de jeunes diplômés,
- Aide au recrutement d'un cadre structurant,
- Aide à l'expérimentation dans le cadre de l'annualisation.

→ Bénéficiaires

- ✓ Porteurs de projets privés (hôtels, RT et Campings).

→ Conditions d'éligibilité

- ✓ Il s'agit d'une incitation au recrutement en CDI, limitée à 2 emplois par structure et par an, à destination d'entreprises immatriculées en Corse justifiant d'une ouverture minimum de 6 mois. Seront obligatoirement pris en compte les nouveaux emplois créés et maintenus sur 3 ans minimum, ils pourront être issus de la promotion interne.

→ Nature de l'aide

- ✓ Recrutement de jeunes diplômés (moins de 25 ans) :